



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Futur Constructions Sàrl**, Rue de la Gare 27,  
1860 Aigle
2. Déclaration de faillite: 15.08.2017
3. Suspension de faillite: 27.10.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 04.12.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: construction immobilière, transformation, gérance, achat et vente d'immeubles, à l'exclusion de toutes opérations immobilières prohibées par la LFAIE; la société peut effectuer toutes transactions et conclure tous contrats susceptibles de promouvoir le but que la société s'est fixé, ou qui sont en rapport directement ou indirectement avec ce but; elle pourra exercer ses activités aussi bien en Suisse qu'à l'étranger et prendre des participations dans d'autres sociétés ou s'associer à d'autres sociétés; elle pourra acquérir des biens-fonds, les grever, les aliéner et les administrer; la société peut, contre rémunération ou non, octroyer des prêts à ses associés ou à des tiers, ou fournir des sûretés de toutes sortes pour couvrir les engagements de ses associés ou de tiers.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois  
021/557.11.92  
1800 Vevey

03883537

